

mov'ici

Auvergne-Rhône-Alpes

Partageons nos trajets quotidiens !

Mai 2018

Pourquoi un énième site de covoiturage ?

De multiples opérateurs privés proposent actuellement des sites et des applications mais ces services sont payants, soit pour les employeurs ou pour les covoitureurs.

La force du site mov'ici Auvergne-Rhône-Alpes, porté par une autorité organisatrice de transport et des partenaires locaux est de proposer une solution efficace **sans faire porter aux usagers des frais de mise en relation**.

Mov'ici permet de regrouper l'offre et la demande de covoiturage à l'échelle de toute la région pour faciliter les déplacements du quotidien.

Mov'ici est mis gratuitement à la disposition de tous les territoires.

L'historique du projet

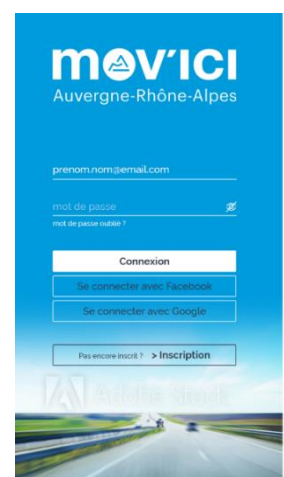
La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée depuis **2011** dans la préparation de ce projet avec les 8 départements rhônalpins et 5 agglomérations (Valence-Romans Déplacements, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Vienne Condrieu Agglomération, Saint-Etienne Métropole, Grand Lyon). L'ensemble de ces partenaires a signé en 2015 une convention de partenariat pour développer le covoiturage du quotidien en construisant une solution permettant d'agréger les sites de covoiturage existant et d'éviter la dispersion de l'offre et la demande..

En mars 2016 est ainsi né **le premier site de covoiturage régional sans frais de mise en service**.

Initialement dénommé covoitoura.eu, le site est devenu movici.auvergnerhonealpes.fr le 30 janvier 2018 et s'est enrichi de nombreuses nouveautés

Ce que propose mov'ici

- Une **application mobile** qui permet d'accéder facilement au site et qui propose du **covoiturage en temps réel** : chaque passager ou conducteur peut voir instantanément les covoitureurs possibles sur son trajet et se mettre en contact avec eux
- La **création de communautés de covoitureurs*** pour faciliter leur information (**création sous condition*)
- La possibilité d'obtenir des **justificatifs** de ses trajets en covoiturage
- Le **paiement en ligne**, qui est optionnel et qui permet de payer en ligne, en espèce ou d'alterner les véhicules.
- Un **programme de fidélité** pour gagner des bons cadeaux ;
- La possibilité de **parrainer ses collègues et ses amis**.



Le nouveau site et l'application mobile sont disponibles depuis le 30 janvier 2018

Mov'ici offre ainsi des solutions clés en main pour les plans de mobilité, obligatoires depuis janvier 2018 pour les entreprises de plus de 100 salariés établies dans le périmètre d'un plan de déplacement urbain.

Combien de covoitureurs sont inscrits sur mov'ici ?

En mai 2018 le site compte **45 000 inscrits**

Mov'ici est également interopérable avec 2 sites dédiés aux covoitureurs du quotidien

- www.covoiturageauvergne.net pour les 4 départements auvergnats
- www.covoiturage-grandlyon.com pour la métropole de Lyon

Et au total, ce sont **90 000 covoitureurs** qui peuvent se mettre en contact facilement

Quels avantages pour les employeurs ?

Chaque employeur peut demander la création d'une communauté. Celle-ci permet d'effectuer des trajets de covoiturage avec des personnes partageant les mêmes intérêts : entreprises, zones d'activités, campus, universités, collectivités...

Chaque communauté dispose de statistiques et de supports de communication personnalisables.

Les communautés sont **personnalisables** et **gratuites** et sont créées pour une **durée de 1 an renouvelable**.

En contrepartie, chaque communauté doit disposer d'un référent et doit s'engager, dans le cadre d'une charte, à effectuer des animations régulières et à promouvoir la pratique du covoiturage.